

Paris, le 9 septembre 2011

66^{ème} session de l'OMS-Europe du 12 au 15 septembre 2011

Plan alcool : la France défendra-t-elle les intérêts de la santé publique avant les intérêts économiques des producteurs ?

Du 12 au 15 septembre 2011, se tiendra à Bakou (Azerbaïdjan) la 66^{ème} session de l'Organisation mondiale de la santé-Région Europe réunissant les représentants des 57 pays membres.

A l'ordre du jour de cette session figurent la définition d'une nouvelle politique (Santé 2020) et l'adoption de plans régionaux dont celui relatif aux maladies non transmissibles (2012-2016) et celui concernant l'alcool (2012-2020).

« Le plan d'action européen visant à réduire l'usage nocif de l'alcool 2012-2020 » est un plan de santé publique élaboré par les experts et les ministères de la santé des 53 états membres de l'OMS Europe. Il est la déclinaison régionale de la stratégie de l'OMS adoptée lors de la 63^{ème} assemblée mondiale de la santé en mai 2010.

La dernière réunion de travail préparatoire concernant le plan alcool qui s'est tenue à Genève mardi 6 septembre 2011 s'est soldée par ce qui semble bien être une situation de blocage. La responsabilité en reviendrait à la France qui s'est singularisée en proposant des amendements au projet de résolution à l'évidence inspirés par des considérations commerciales et économiques.

La position française a soulevé des réactions très vives de la part de plusieurs Etats, particulièrement choqués par les amendements proposés.

L'un demande qu'il soit précisé que les politiques de santé publique sont établies sur des critères scientifiques. Proposition outrageuse auraient fait valoir plusieurs Etats qui y ont vu une remise en cause directe du sérieux des politiques menées par l'OMS.

Un autre amendement français porte sur l'exigence que les mesures adoptées dans les pays membres soient compatibles avec tout traité ou accord international, que ces mesures ne créent pas d'obstacles au commerce international et qu'elles restent proportionnées dans leurs effets sur le commerce aux objectifs de santé publique poursuivis. Précision superfétatoire et ridicule ont répondu les participants à la France tant chacun sait que tout traité ou accord international a une autorité supérieure à une résolution de l'OMS/Euro qui n'a que la valeur d'une recommandation !

L'ANPAA ne comprend pas que la France puisse proposer des amendements aussi éloignés des politiques publiques en matière de prévention de l'usage nocif de l'alcool qu'elle a su mettre en œuvre au cours de ces 20 dernières années alors que la France est avec la loi Evin un modèle pour bien des pays européens.

Par son positionnement mardi dernier à Genève, la France a donné un bien mauvais signal de son engagement dans la prévention des maladies non transmissibles à moins de 8 jours de la 66^{ème} session de l'OMS-Europe et à moins de 15 jours du sommet des Nations-Unies qui doit se tenir sur les maladies non transmissibles les 19 et 20 septembre à New York.

Il n'est pas trop tard pour se reprendre. L'ANPAA demande au gouvernement de soutenir à la 66^{ème} session de l'Organisation mondiale de la santé-Région Europe les propositions de santé publique élaborées par les experts et le ministère de la santé français.

Contacts :

Alain Rigaud, Président de l'A.N.P.A.A. 06 08 22 25 29

Faye Wright, chargée de communication 01 42 33 52 87

A.N.P.A.A. - 20, rue Saint-Fiacre - 75002 Paris

Tél. : 01 42 33 51 04 - Fax : 01 45 08 17 02 - contact@anpaa.asso.fr - www.anpaa.asso.fr

L'A.N.P.A.A. est association loi 1901, reconnue d'utilité publique (décret du 5 février 1880) et agréée d'éducation populaire (arrêté du 6 mai 1974)